

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**2ème DEGRÉ – 4^{ème} ANNÉE****⇒ FORMATION OBLIGATOIRE (* cours en immersion)**

Français	5h.
Religion	2h.
Géographie *	2h.
Histoire *	2h.
Education physique	2h.
Langue Moderne I (Allemand, Anglais *, Néerlandais)	4h. + 1h. (choix de l'établissement)
Mathématique	5h.
Sciences	3h. ou 5h.

⇒ OPTIONS

Langue Moderne II (Allemand, Anglais, Néerlandais)	4h.
Latin	4h.
Sciences économiques	4h.
Sciences sociales	4h.
Education artistique : arts d'expression	4h.
Education physique	4h.
Arts	8h.
Biotechnique	8h.

⇒ ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Informatique	2h.
Langue anglaise (dépassement)	2h.
Actualité (uniquement en immersion *)	2h.

RENTRÉE SCOLAIRE : Lundi 04 septembre 2017 de 9h00 à 12h00.

Les élèves de l'ISMA 16/17 doivent obligatoirement rentrer les documents 1, 2 et 3 au titulaire de classe, le lundi 29 mai 2017 au plus tard.

Quelques informations pour tes choix au 2^e degré.

En général :

A partir de la 3^e, les élèves ont le choix entre

- **un enseignement de transition** (général de transition et technique de transition) et
- **un enseignement de qualification** (technique de qualification et enseignement professionnel).

L'enseignement de transition accorde une large place à l'abstraction et son premier objectif est d'apprendre à apprendre. Il prépare les élèves à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. L'enseignement de qualification a pour principal objectif de préparer les élèves à l'exercice d'un métier, mais, dans certaines conditions, il leur ouvre aussi la possibilité d'entreprendre des études supérieures.

A l'ISMA, nous proposons :

① Au deuxième degré.

- Dans le **général de transition** (GT) : latin 4h, éducation physique 4h, langue moderne II 4h (Allemand, Anglais, Néerlandais), sciences économiques 4h, sciences sociales 4h et arts d'expression 4h.
- Dans le **technique de transition** (TT) : biotechnique 8h et arts 8h.

② Au troisième degré.

- Dans le **général de transition** (GT) : latin 4h, histoire 4h, langue moderne II 4h, langue moderne III Espagnol ou Néerlandais 4h, sciences économiques 4h, sciences sociales 4h, arts d'expression 4h, math 6h ou 6h+1h et Sciences 6h+1h, ainsi que l'immersion en langue anglaise en 5^o.
- Enseignement **technique de transition** (TT) : biotechnique 8h et arts 8h.
- Enseignement **technique de qualification** (TQ) : techniques sociales 16h et animateur/animateur 16h.

A l'ISMA, tous les élèves qui terminent avec fruit leur 6^e secondaire obtiennent le **CESS** (certificat d'enseignement secondaire supérieur) qui donne accès aux études supérieures (universitaires ou autres). Ceux qui réussissent les examens de qualification dans la section animateur/trice, obtiennent également **un certificat de qualification**.

Réfléchis aux différentes possibilités qui te sont offertes. Informe-toi de toutes les manières :

- Rencontre école-familles
- Entretien avec les professeurs et la direction
- Contact avec le centre pms

Dans la mesure de tes capacités et de tes goûts, conserve au maximum des options qui te laisseront de multiples possibilités en 5^e et, au-delà, aux études supérieures.

Ainsi, nous espérons qu'en faisant le choix le plus éclairé, tu feras aussi le meilleur choix pour toi.

2ème DEGRÉ – 4^{ème} ANNÉE

Mode d'emploi pour le formulaire d'inscription

Il est proposé aux élèves 18 menus divisés en 2 parties (voir p. 4) :

- 16 menus pour l'enseignement général (EG), dont 6 en immersion langue anglaise
- 2 menus pour l'enseignement technique de transition (TT)

Une colonne correspond à un menu ; le chiffre indiqué dans chaque case représente le nombre d'heures organisées.

La partie inférieure de la colonne indique les possibilités de choix en langue et activité complémentaire.

Pour compléter le formulaire d'inscription vous vous référez aux instructions données, p.7.

Remarque :

❶ Les activités liées aux projets spécifiques de l'établissement sont obligatoires : **la Langue Moderne I 1h est rajoutée aux 4h de la formation de base, dans tous les menus.**

❷ Ci-dessous, le contenu de certaines options de base, simples ou groupées, tel que fixé par les programmes :

4GT : OPTION EDUCATION PHYSIQUE Garçons (4H) - OPTION SIMPLE

Natation	1h.
Sports ballon	1h.
Gymnastique sportive et jeux nouveaux	1h.
Athlétisme	1h.

4GT : OPTION ARTS D'EXPRESSION (4H.) - OPTION SIMPLE

Expression théâtrale	2h.
Expression musicale	1h.
Expression plastique	1h.

4TT : ARTS (8H.) - OPTION GROUPEE

Esthétique et histoire de l'art	2h.
Dessin, Recherche et Projet	4h.
Technologie des arts	1h.
Education musicale	1h.

4TT : BIOTECHNIQUE (8H.) - OPTION GROUPEE

Biologie appliquée (Biologie animale)	4h.
Technologie	4h.

ISMA 2017 - 2018

4^e année

		Module : 4 GT										Module : 4 TT	
		Cours généraux / Langues	EP4 (garçons)	Sciences 5	Latin	Latin Sciences 5	Eco	Eco / EP4 (garçons)	S.Sociales	S.Sociales / EP4 (garçons)	Arts d'expression	Arts	Biotechnique
Grille		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<i>Choisir une grille entre 1 et 12</i>	Français	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Religion	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Géographie	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Education Physique	2	4	2	2	2	2	4	2	4	2	2	2
	Mathématique	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Sciences	3	3	5	3	5	3	3	3	3	3	3	3
	Latin				4	4							
	Sciences économiques						4	4					
	Sciences sociales								4	4			
	Arts d'expression										4		
Arts											8		
Biotechnique												8	
Menu Langues													
<i>Choisir un menu (de A à F)</i>	1L 4h+1h	A				5		5		5		5	5
	1L 4h+1h / Informatique 2h	B			7		7		7		7		
	1L Anglais 4h+1h + Dépassement 2h	C			7		7		7		7		
	1L 4h+1h / 2L4h	D		9		9		9		9		9	
	1L 4h+1h / 2L4h / Informatique 2h	E	11	11									
	1L Anglais 4h+1h + Dépassement 2h / 2L4h	F	11	11									
Total horaire	minimum		32	32	34	32	32	32	32	32	32	34	34
	maximum			34	34		34		34		34		

ISMA 2017 - 2018 4 ^e année Immersion en <i>Langue anglaise</i> *		Module : 4 GT					
		Cours Généraux / Langues	Sciences 5	Latin	Eco	S.Sociales	Arts d'expression
Grille		13	14	15	16	17	18
<i>Choisir une grille entre 13 et 18</i>	Français	5	5	5	5	5	5
	Religion	2	2	2	2	2	2
	* Géographie	2	2	2	2	2	2
	* Histoire	2	2	2	2	2	2
	Education Physique	2	2	2	2	2	2
	Mathématique	5	5	5	5	5	5
	Sciences	3	5	3	3	3	3
	Latin			4			
	Sciences économiques				4		
	Sciences sociales					4	
Arts d'expression						4	
Menu Langues							
<i>Choisir un menu E, G ou H</i>	<i>Anglais 4h+1h / 2L4h</i>	E		9	9	9	9
	<i>Anglais 4h+1h / * Actualités 2h</i>	G			7	7	7
	<i>Anglais 4h+1h / 2L4h / * Actualités 2h</i>	H	11	11			
Total horaire	minimum		32	32	32	32	32
	maximum			34	34	34	34

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2017-2018

4^e

DOCUMENT ❶ A REMETTRE A L'ECOLE (LE 25 AOÛT, AU PLUS TARD, POUR LES NOUVEAUX ET LES DOUBLEURS)

Réservé

- ⇒ Toute inscription reste soumise à l'approbation de la direction.
- ⇒ L'inscription de tout élève étranger est soumise à la Commission d'Equivalence. Toute demande d'équivalence doit obligatoirement comporter, entre autres, un extrait d'acte de naissance original. Les frais de dossier s'élèvent à 76 €.

Renseignements généraux

NOM :
Prénom :
Sexe (M/F) :
Date de naissance :
Téléphone :
Date d'entrée (si différente du 04/09) :

Orientation

J'étais en Secondaire à (Ecole antérieure)
ou
Je quitte l'ISMA et je vais à (Ecole future)

Avis d'orientation suite à la délibération de juin 2017 (pour les élèves de l'ISMA 16/17)

ATTENTION : cadre à remplir uniquement après la délibération et la réunion de parents fin juin.

Le conseil de classe signale que :
.....
.....
Décision des parents et de l'élève :
.....
Signature des parents et de l'élève :

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2017-2018

4^e

DOCUMENT **à** REMETTRE A L'ECOLE

Réservé

1° Indiquer **nom** et **prénom** de l'élève.

2° Module

Parmi les modules suivants, entourer le module choisi.

3° Grille

Suivant le module, choisir un numéro de grille et indiquer sa dénomination :

- de **1 à 10** et de **13 à 18** pour le module **4GT**;
- **11** et **12** pour le module **4TT**.

Exemple :

*Si l'élève a choisi le module **4GT** et veut suivre du latin et une langue II, il indique le numéro **4**, précise la dénomination « latin » ainsi que son choix pour l'immersion.*

4° Menu Langues

Suivant la grille, choisir une lettre correspondant au menu langues choisi. Attention suivant le numéro de grille, seuls certains menus sont disponibles. Entourer ensuite dans le cadre ci-contre les cours de langue composant le menu choisi.

Exemple :

*Si l'élève a choisi le module **4 GT** et la grille **1** / Cours généraux / Langues sans immersion, il a le choix entre les menus langues **E** ou **F**.*

*S'il choisit le menu **F** contenant une première langue 5h (1L4h+1h), une deuxième langue 4h (2L4h) et activité informatique :*

- il indique **E** dans la seconde ligne du tableau ;
- il entoure une des trois langues au choix pour 1L4h+1h;
- il entoure une des trois langues au choix pour 2L4h ;
- il précise l'activité choisie.

nom		prénom	
Module			
4GT		4TT	
Grille			
Numéro			
Dénomination			
Immersion		oui	non
Menu Langues			
Lettre			
1L4h+1h	Néerlandais	Allemand	Anglais
2L4h	Néerlandais	Allemand	Anglais
AC2h			

Date & signature parents / élève :

AUTORISATION DE SORTIE

2017-2018 4^e

DOCUMENT ☉ A REMETTRE A L'ECOLE

Réservé

Sorties lors du temps de midi

Concerne l'élève (nom, prénom) _____

Je soussigné (nom, prénom, degré de parenté) _____

demande par la présente - pour l'année scolaire 2017/2018 - l'autorisation pour mon fils/ma fille :

1) de sortir pendant le temps de midi : **OUI / NON (barrer la mauvaise réponse)**

2) de quitter l'établissement durant les **heures d'étude** situées **en début de journée ou à la dernière heure de la journée** :

OUI / NON (barrer la mauvaise réponse)

Numéro de téléphone où une demande de confirmation peut être faite (durant la journée uniquement) :

ATTENTION

- Par cette autorisation les Parents déchargent l'école de toute responsabilité envers l'élève durant les heures concernées.
- La direction se réserve le droit d'annuler cette autorisation à tout élève ayant, par son comportement, compromis la confiance mise en lui par l'école et par ses parents.
- Cette autorisation à ne pas devoir assister aux heures d'étude ne signifie pas que l'élève ne puisse pas se rendre à ces moments à la salle d'étude.
- Si la nature de cette autorisation devait être modifiée durant l'année scolaire, il faudrait que l'élève vienne chercher un formulaire au secrétariat afin de le faire compléter : seule une autorisation de ce type encodée dans notre système informatique permet la bonne circulation de l'information auprès des services concernés. La direction peut procéder à des contrôles de validité de cette autorisation.
- Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école durant les récréations. Ils sont invités à prendre toutes dispositions pour effectuer leurs achats AVANT ou APRÈS les heures de classe.
- La gestion des heures d'études libres n'est pas d'application lors de l'absence des professeurs (voir planning quotidien).
- Cette gestion débutera avec l'horaire définitif (donc pas pendant l'horaire provisoire de début d'année).
- Si ce formulaire est manquant ou incomplètement rempli, l'école considère automatiquement que l'autorisation de sortie n'est pas donnée. Le formulaire est annuel et sa durée de validité n'excède pas l'année scolaire courante.

Date & signature parents :

ACCUSE DE RECEPTION

4^e

« Projets & règlements » 2017-2018

DOCUMENT® A REMETTRE A L'ECOLE

A remettre, le 1er septembre au plus tard, après avoir pris connaissance du règlement.

- Institut Sainte-Marie, 33, rue de Bastogne 6700 ARLON
- Enseignement Secondaire Rénové Mixte Ordinaire
- Téléphone : - Secrétariat : 063/43 01 73
- Fax : 063/43 01 75
- Dénomination du Pouvoir Organisateur : A.S.B.L. Institut Sainte-Marie d'Arlon

Conformément au décret du 24 juillet 1997 de la Communauté Française, vous avez reçu lors de la première inscription dans notre école la brochure détaillant les valeurs que nous nous proposons de défendre, les objectifs généraux que nous nous fixons et les moyens de réaliser ces objectifs pour une plus grande cohérence. Ces documents reprennent également les droits et les devoirs du jeune que nous accueillons dans sa singularité et son originalité tout en veillant à son intégration harmonieuse dans le respect de la vie de groupe.

Ces documents sont également à votre disposition au secrétariat de l'enseignement secondaire de notre école.

Concerne l'élève (nom, prénom) _____

Je (nous) soussigné(s) _____

déclare/ons avoir inscrit mon (notre) fils/ma (notre) fille à l'Institut Sainte-Marie d'Arlon.

Nous reconnaissons, lors de l'inscription, avoir reçu et avoir pris connaissance des projets éducatif et pédagogique, du projet d'établissement, du règlement des études et du règlement d'ordre intérieur de l'école.

Nous adhérons et acceptons ces projets et règlements.

Date : le 2017

Signature de l'élève :

Signature des parents :